

Besoins éducatifs spéciaux : quand le Fle s'en mêle !

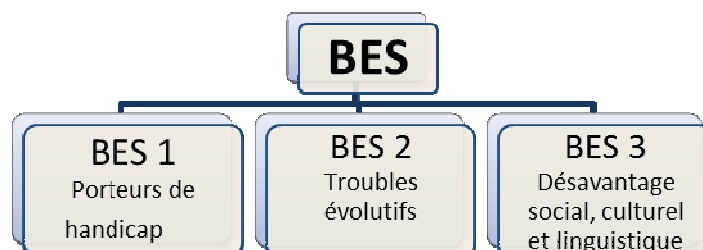
Au cours des dernières décennies, en Italie, nombreuses ont été les réformes entreprises en faveur d'une école inclusive. En particulier, ces réformes ont voulu et veulent encore aujourd'hui promouvoir une école capable de créer des environnements éducatifs propices à l'apprentissage de tous. En effet, on entend de plus en plus souvent parler d'apprenants ayant des « besoins éducatifs spéciaux »¹, mais lorsque l'on parle d'enseignement spécial dans les écoles, de qui parle-t-on vraiment ?

Dans sa version initiale, le concept d'enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux (désormais BES) concernait uniquement les enfants handicapés. Ainsi, l'enseignement spécial était celui dispensé dans les établissements spécialisés. Ce n'est qu'à partir de 1997 que l'on fournit une raison supplémentaire d'innover dans le domaine de l'éducation spéciale, grâce à la révision de la CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation). De ce fait, lorsque l'on parle d'apprenants BES, on ne se réfère plus seulement aux enfants porteurs d'un handicap, mais également à « ceux qui échouent à l'école pour toutes sortes d'autres raisons qui, on le sait, sont de nature à empêcher un enfant de progresser au mieux » (UNESCO, 1997).

En Italie, ce n'est qu'à partir de 2012 que l'acronyme BES prend du terrain avec l'émanation de la Directive Ministérielle du 27 décembre de la même année *Strumenti d'intervento per alunni con bisogni educativi speciali*.

En effet, la directive précise que le désavantage scolaire n'est plus strictement lié à la présence d'un déficit mais, au contraire, il concerne le besoin d'attentions particulières (Cf. loi 53/2003) lié à des raisons telles que la présence d'un désavantage socio-culturel ou linguistique (allophones, nomades...) ou encore, de troubles de l'évolution du langage.

Les situations au sein desquelles l'élève peut percevoir l'apprentissage comme une véritable barrière sont maintes. Dans un souci de mieux distinguer les différentes catégories officiellement reconnues par le MIUR, nous proposons le schéma suivant :



1 Traduction de l'anglais *Special Educational Need*. Le terme apparaît pour la première fois en 1997 dans un texte officiel de l'UNESCO.

Dans cette lignée s'inscrit également la note 7447 du 18 décembre 2014, *Linee d'indirizzo per favorire il diritto allo studio degli alunni adottati*, consacrée aux enfants adoptés. Qu'ils soient d'origine étrangère ou non, l'accent est mis sur l'expérience douloureuse de privation et/ou d'abandon que les mineurs ont subi dans le contexte d'origine, car outre les expériences traumatisantes passées, l'enfant adopté doit affronter de nombreux changements (affectifs, linguistiques, climatiques, alimentaires...). Le tout peut donc transformer le nouveau contexte scolaire en un lieu conflictuel pour l'apprenant. Les études menées à ce sujet ont d'ailleurs montré qu'un bon nombre de ces enfants doivent faire face à des difficultés d'apprentissage en lien avec le décalage cognitif causé, entre autres, par la reconstruction affective.

Et malheureusement, attendu que nombreux sont les échecs, bien souvent il arrive que la réalité de l'enfant abandonné soit négligée.

Comment gérer les situations d'apprentissages lorsqu'en classe sont présents un ou plusieurs apprenants manifestant des besoins éducatifs spéciaux ?

Sur le plan législatif, l'inclusion des élèves porteurs de handicap est régit par la loi 104 de 1992, *Legge-quadro per l'assistenza, l'integrazione sociale e i diritti delle persone handicappate*, laquelle prévoit, lorsque le handicap est reconnu, la prise en charge de l'apprenant de la part de la communauté scolaire et des services locaux. Dans le contexte scolaire, cette prise en charge se traduit, entre autres, à travers l'appui d'un enseignant de soutien pour un nombre d'heures hebdomadaire variant selon la gravité du handicap. De même, lorsque chez les apprenants un trouble de l'apprentissage est reconnu par les autorités sanitaires, c'est la loi 170 de 2010, *Nuove norme in materia di disturbi specifici di apprendimento in ambito scolastico*, qui fait son entrée sur scène. Cette dernière prévoit l'élaboration d'un *Piano Didattico Personalizzato* se traduisant à travers l'activation de parcours didactiques individualisés et personnalisés prévoyant le recours à des instruments compensatoires ainsi qu'à des mesures dérogatoires. Lorsque le trouble est suspecté par la famille ou les enseignants, mais qu'il n'a pas encore été diagnostiqué par les autorités compétentes, le conseil de classe, en accord avec la famille, peut opter pour l'élaboration un PDP afin de prendre en charge les difficultés de l'apprenant. Enfin, dans le cas d'apprenants allophones, ou provenant de contextes culturels, sociaux ou linguistiques désavantageux, ici aussi l'élaboration d'un PDP est à la discrétion du conseil de classe.

Sur le plan opérationnel, quelle que soit l'approche didactique privilégiée par l'enseignant, cette dernière n'a aucune raison d'être si une analyse de la situation de départ n'a pas été effectuée au préalable, dans la mesure où chaque apprenant, avec ou sans BES, est différent des autres et mérite donc une personnalisation du parcours. Cette analyse passe, dans un premier temps, à travers la lecture des documents cliniques illustrant les troubles, la connaissance de la famille et des figures spécialisées (thérapeutes, éducateurs etc.) qui suivent l'apprenant et enfin, à travers l'éventuelle collecte du matériel scolaire précédemment produit par l'élève. Successivement, l'enseignant doit prendre son temps



de façon à mieux connaître les points forts et les points faibles de l'apprenant en difficulté et ceci dans un souci d'organiser au mieux les situations d'apprentissage. Enfin, le conseil de classe se doit d'agir en synergie avec le monde qui caractérise l'élève en vue de lui garantir un contexte favorable à sa réussite scolaire.

Dans le domaine des langues étrangères, et en particulier du FLE, il arrive souvent que l'impact avec la langue seconde devienne un obstacle insurmontable pouvant miner l'amour propre de l'élève. Cela s'avère surtout si le contraste phonémique entre la langue maternelle et la langue cible est important. À l'effet d'éviter que cela se produise, l'enseignant doit avant tout embrasser un comportement bienveillant envers l'apprenant qui permettra à ce dernier de consolider la confiance en soi. Cette bienveillance passe notamment à travers l'adoption de plusieurs stratégies.

C'est à titre d'exemple que nous en citons quelques-unes ici :

- instaurer un cadre de travail calme et structuré car une petite routine peut contribuer à faire sentir l'apprenant dans un lieu sûr ;
- employer une méthode linéaire et progressive en introduisant un argument à la fois de sorte à garantir la compréhensibilité du processus ;
- fournir à l'apprenant une « boussole » en explicitant les objectifs à chaque début de séance ;
- exploiter le type d'intelligence de l'apprenant (musicale, visuelle etc.). Par exemple, dans le cas d'une intelligence visuelle, l'enseignant insistera davantage sur l'iconicité en privilégiant les couleurs, les images etc. ;
- promouvoir les situations d'apprentissage en binômes ou en petits groupes pour favoriser l'entraide, le partage, le plaisir de coopérer, la diminution de l'anxiété liée à la sollicitation de la part de l'enseignant. En bref, l'union fait la force !
- lors d'une évaluation, préciser le contenu à travers une simulation et, en cas d'insuccès, proposer une nouvelle évaluation réparatrice ;
- ne pas condamner l'erreur, au contraire la valoriser à travers une pratique métacognitive : « Me suis-je trompé(e) ? », « Pourquoi me suis-je trompé(e) » ; faire en sorte que l'erreur devienne l'une des alliées de l'apprenant ;
- face à un apprenant atteint d'un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), où l'action précède la réflexion, accepter son besoin de bouger.

Les instruments compensatoires ainsi que les mesures dérogatoires que l'enseignant met à disposition des élèves peuvent se présenter sous différentes formes. Ces instruments et ces mesures ne représentent en aucun cas un avantage cognitif qui favoriserait l'élève par rapport à ses camarades. Et pour éviter tout malentendu, il est donc impératif d'en expliquer la fonction aussi bien à l'apprenant en difficulté, qu'à ses camarades. Pour cela, les spécialistes suggèrent aux enseignants de comparer ces agencements au port des lunettes chez les personnes souffrant de troubles de la vision (ex : myopie).

La liste des aménagements permettant de limiter, voir même de combler la déficience ou la fragilité est longue. L'habileté de l'enseignant réside justement dans le choix des



instruments compensatoires et des mesures dérogatoires puisque « chaque élève joue de son instrument [...] Le délicat, c'est de bien connaître nos musiciens et de trouver l'harmonie » (Daniel Pennac).

Parmi les outils utiles à l'apprentissage du FLE, citons :

- les cartes heuristiques : elles servent à organiser et à représenter des connaissances à différents niveaux d'abstraction et selon une structure hiérarchique. L'avantage de ces cartes est qu'elles présentent, en tant qu'organisateur graphique, un grand impact visuel en fournissant une image davantage « parlante » pour l'esprit.
- le logiciel de traitement de texte : une simple feuille de *Word* reste toujours plus ordonnée que les notes prises sur le cahier. En outre, grâce au correcteur, elle limite les erreurs d'orthographe et elle simplifie la relecture ;
- la synthèse vocale qui transforme le texte digital en audio ce qui bonifie l'expérience de lecture ;
- la reconnaissance vocale grâce à laquelle l'ordinateur écrit sous la dictée et limite ainsi les fautes d'orthographe ;
- le dictaphone : utile pour enregistrer les cours et les réécouter à la maison ;
- le livre numérique qui simplifie l'interaction avec les images et permet de télécharger du matériel supplémentaire, d'activer les documents audio avec plus d'aisance etc. ;
- le dictionnaire multimédia, grâce auquel la recherche d'un terme devient plus simple. La plupart des dictionnaires en ligne disposent également d'un support audio ;
- les différentes applications en ligne (conjugaison, grammaire, jeux...), à télécharger sur smartphone ou tablette, elles aussi bonifient l'apprentissage ;
- les photocopies pour agrandir le contenu et améliorer la visibilité.

En plus des instruments compensatoires, l'enseignant peut également faire appel à d'autres types d'aménagements : les mesures dérogatoires.

Elles dispensent l'apprenant de certaines prestations qui pour lui sont particulièrement difficiles et qui n'améliorent en aucun cas son apprentissage.

Parmi ces mesures, citons:

- dispenser de la lecture à voix haute, de l'écriture rapide sous dictée et de l'apprentissage par cœur ;
- accorder un temps supplémentaire pendant les activités (y compris lors des évaluations) ;
- réduire la quantité des tâches à accomplir sans pour autant modifier les objectifs ;
- programmer les évaluations ;
- privilégier les interrogations orales ;
- au cours des évaluations écrites, s'assurer que l'apprenant ait bien compris les consignes ;



- bien veiller à apprécier le contenu dans le cas de troubles tels que la dyslexie, la dyscalculie etc.
- assurer des activités de rattrapage pour remédier à d'éventuels insuccès.

Même si elle devrait être une façon de penser et d'agir innée, l'inclusion représente un enjeu de taille pour les enseignants. Celle-ci repose sur le droit de l'apprenant à une éducation exempte de discrimination.

En effet, ce n'est qu'en accueillant la diversité de l'autre que l'école devient un véritable lieu d'inclusion. Ce n'est qu'en plaçant les besoins de l'apprenant au centre du processus d'apprentissage qu'il devient possible de sortir du clivage « inclusion/exclusion ». D'ailleurs, Daniel Pennac nous dirait qu'« une bonne classe, ce n'est pas un régiment qui marche au pas, c'est un orchestre qui travaille la même symphonie. Et si vous avez hérité du petit triangle qui ne sait faire que ting ting, ou de la guimbarde qui ne fait que bloïng bloïng, le tout est qu'ils [les élèves] le fassent au bon moment, le mieux possible, qu'ils deviennent un excellent triangle, une irréprochable guimbarde, et qu'ils soient fiers de la qualité que leur contribution confère à l'ensemble. Comme le goût de l'harmonie les fait tous progresser, le petit triangle finira lui aussi par connaître la musique, peut-être pas aussi brillamment que le premier violon, mais il connaîtra la même musique ».

Samira Zaouya